



AVANTAGES DE LA CARTE-LOISIRS POUR LES RÉSIDENTS DE GRANBY

LA CARTE-LOISIRS EST OBLIGATOIRE :

- pour s'inscrire aux activités de Granby Multi-Sports, de Vie culturelle et communautaire de Granby, de la bibliothèque Paul-O.-Trépanier, de la piscine Miner et des camps de jour du CINLB ;
- pour utiliser le service de taxibus du transport urbain de Granby.

ELLE VOUS DONNE DROIT :

- à une réduction de 20 % sur le droit de jeu régulier du Club de golf Miner ;
- à une réduction de 50 % sur une entrée au prix régulier pour une personne au Zoo de Granby et à l'Amazoo ;
- à un accès gratuit aux sentiers du CINLB ;
- à un accès gratuit aux qualifications du Challenger Banque Nationale de Granby ;
- au programme de rabais familial des activités.

Les résidents de Granby âgés de 65 ans et plus bénéficient de l'accès au Zoo de Granby gratuitement pour les mois de juin, de septembre et d'octobre. Vous devez vous présenter aux guichets d'admission avec une preuve de résidence.



PROGRAMME DE RABAIS FAMILIAL POUR LES ENFANTS DE GRANBY

Les enfants de 17 ans et moins bénéficient d'une réduction lorsqu'ils s'inscrivent aux activités de Granby Multi-Sports, de Vie culturelle et communautaire de Granby, de la piscine Miner et des camps de jour du CINLB (sauf exception). Il suffit de s'enregistrer et de remplir le formulaire disponible auprès de l'un de ces derniers. Les réductions varient de 20 % à 50 % selon le nombre d'enfants par famille.

	ACTIVITÉS RÉDUCTION PAR INSCRIPTION	CAMPS DE JOUR RÉDUCTION PAR INSCRIPTION
FAMILLE DE 2 ENFANTS	20 %	25 %
FAMILLE DE 3 ENFANTS	30 %	35 %
FAMILLE DE 4 ENFANTS ET PLUS	45 %	50 %

Il suffit :

- d'identifier un parent responsable pour les enfants. Un document devra attester le lien parental (certificat de naissance, carte d'hôpital ou bulletin scolaire) ;
- de détenir une carte-loisirs valide (le parent responsable et tous les enfants de la famille).

Parent responsable :

Les enfants devront être associés à un seul de leur parent : le parent responsable.

Seuls les enfants biologiques ou légalement sous la responsabilité du parent peuvent lui être associés. Dans le cas des familles reconstituées, les enfants ne peuvent pas appartenir à deux familles. Le parent responsable est garant des inscriptions et des paiements relatifs aux enfants.

EN 2014, ON DÉNOMBRE 15 707 INSCRIPTIONS ET
DES RÉDUCTIONS REPRÉSENTANT 328 623 \$.